



## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017 18 HEURES 30 COMPTE RENDU

- Présents :** Monique PARENT, Michel PEDERENCINO, Pierre MOCQ, Monique ROUSSEAU, Michel LEBLOND, André GODARD, Annie JACQUART, Jean-Pierre HECQUET, Fabienne HAUX, Didier ROSEREAU, Natacha BROUCK, Emmanuel LASSON, Cathy DELOFFRE, Marie-Catherine HORNAIN,
- Représentés :** Evelyne COYAUX
- Absents excusés :** Priscilla LEGRAND
- Absent(s) :** Murielle CARETTE, Jean-Marie GOTRAND, Maurice PAMART
- Secrétaire :** Emmanuel LASSON

Considérant que le quorum n'était pas atteint lors de la séance du conseil municipal du 30 mars 2017, les délibérations sur les points suivants seront valablement adoptées quel que soit le nombre de conseillers présents.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance du 23 mars 2017.

### I] FINANCES

#### 1.1 Compte administratif 2016

Madame la Maire présente le compte administratif 2016.

Le conseil municipal désigne Monsieur Michel PEDERENCINO président pour délibérer sur le compte administratif 2016 du Budget principal dressé par Madame PARENT, Maire de Férim :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 107 259,63 €	387 656,22 €
Dépenses	874 684,99 €	188 118,92 €
Résultat 2016	<b>232 574,64 €</b>	<b>199 537,30 €</b>
Résultat 2016	<b>432 111,94 €</b>	
Résultat 2015 reporté	1 654 618,79 €	173 658,32 €
Résultat de clôture 2016	1 887 193,43 €	373 195,62 €
Résultat de clôture d'ensemble	2 260 389,05 €	
Restes à réaliser recettes	0,00 €	14 874,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	46 607,00 €
Résultat d'ensemble du budget principal à la clôture	2 228 656,05 €	

Madame la Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

#### **APPROUVE**

- le compte administratif 2016 du budget principal dressé par Madame La Maire.

#### **1.2 Compte de gestion 2016**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2016 dressé par Madame la Trésorière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

#### **APPROUVE**

- le compte de gestion 2016 du budget principal dressé par Madame La Trésorière.

### **Monsieur Didier ROSEREAU a quitté la séance du conseil municipal à 20h00**

#### **1.3 Reprise des résultats de l'exercice 2016**

Madame la Maire expose au conseil municipal :

- La section de fonctionnement du compte administratif 2016 présente un excédent de 232 574,64 €
- Le solde cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 887 193,43 €
- La section d'investissement du compte administratif 2016 présente un excédent de 199 537,30 €
- Le solde cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 373 195,62 €
- Les restes à réaliser au 31 décembre 2016
- Les besoins recensés lors de l'élaboration du budget primitif 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

#### **DECIDE**

d'affecter le résultat comme suit :

- 1068 – recettes d'investissement : 300 000 €
- 002 – recettes de fonctionnement : 1 587 193,43 €

#### **1.4 Taux des taxes 2017**

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal les taux de taxes votés en 2016 :

- Taxe d'habitation : 15,98 %
- Foncier bâti : 19,65 %
- Foncier non bâti : 42,72 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

#### **DECIDE**

- que les taux de taxes restent inchangés

## 1.5 Subvention aux associations 2017

Associations	Budget 2016	Versement exceptionnel 2016	Budget 2017
ACPF	50 €	450	500 €
Aînés	50 €		50 €
Danse de Salon	50 €		50 €
Faire un Jardin	50 €		50€
Fanfare	1 500 €		1 500 €
FC Férin	5 000 €		4 500 €
Férin Yoga	50 €		50 €
Férinelle	50 €		50 €
Fêtes Férinoises	4 000 €		-
Gym	800 €		800 €
Histoire et Patrimoine	50 €		50 €
La gaule	600 €		800 €
La marche	650 €		500 €
Les trois coups férinois	700 €		-
LN Danse	900 €		900 €
Pétanque	50 €		50 €
Prévention	350 €		500 €
Ramier	50 €		50 €
Tous parents	50 €	750	1 000 €
Tricot copines	50 €		50 €
Vétérans	300 €		100 €
<b>Total</b>	<b>15 350 €</b>	<b>1 200</b>	<b>11 550 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

### AUTORISE

- Madame La Maire à attribuer les subventions de base aux associations pour l'année 2017.
- Madame La Maire à inscrire 15 000€ au compte 6745 au titre des subventions exceptionnelles.

## 1.6 Budget primitif 2017

Madame La Maire présente le budget primitif 2017

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

### ADOpte

- Le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	2 663 541€	2 663 541€

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	672 063	703 796
Restes à réaliser de l'exercice précédent	46 607	14 874
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>718 670</b>	<b>718 670</b>

## IIJ QUESTIONS DIVERSES

### 1. Publicité sur le véhicule communal

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de mettre de la publicité sur le véhicule que la commune va prochainement acquérir. Les services de la mairie vont faire les recherches appropriées.

Prochainement, il sera proposé au conseil municipal de délibérer sur le projet.

### 2. Lotissement

Madame La Maire demande au conseil municipal de chercher un nom pour le futur lotissement. Plusieurs propositions ont été faites telles que :

Les Grands Champs, Le Héron, Les Champs Fleuris, La Bonne Terre, Le Cacheron, Le Vert Galant, Les Blés d'Or, La Sensée, Le Pivert, La Douce Verdure, Les Saules, Le Canal.

### 3. Méthanisation

Monsieur Jean-Pierre HECQUET demande si Madame La Maire a eu des informations sur le dossier de Méthanisation.

Madame La Maire informe le conseil municipal que le porteur du projet a demandé à Monsieur Le Préfet de revenir sur son refus de permis de construire. Cette demande a à son tour été rejetée.

Madame La Maire précise que le porteur du projet a encore la possibilité de faire un recours contentieux contre la décision du Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h15